

Secrétariat Général du  
Gouvernement

**DECRET N° 99 - 158 DU 23 AOUT 1999**  
**portant nomination d'une inspectrice générale**  
**adjointe des juridictions et des services judiciaires**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-87 du 19 mai 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des juridictions et des services judiciaires ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;

Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres.

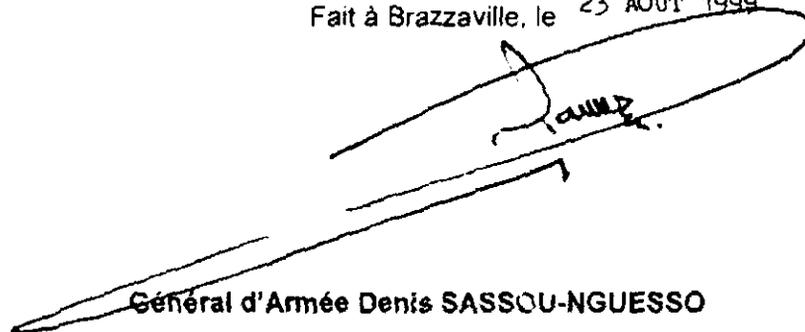
DECRETE

Article premier : Mme Agathe **PEMBELLOT** est nommée inspectrice générale adjointe des juridictions et des services judiciaires.

Article 2 : Mme Agathe **PEMBELLOT** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 1999



Général d'Armée Denis **SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République

le garde des sceaux,  
ministre de la justice

Jean Martin **MBEMBA**

le ministre de l'économie,  
des finances et du budget.

Mathias **OZON**